

## DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE DU 16 NOVEMBRE 2023

Madame La Présidente,

Les élus de Solidaires Finances Publiques 66 ne peuvent commencer cette déclaration liminaire de la Formation Spécialisée du CSAL sans évoquer les négociations en cours sur la reconnaissance de l'engagement professionnel et la qualité du service au travail des agents. En effet, si leur situation économique n'a cessé de s'aggraver depuis de nombreuses années, ils sont encore bien davantage malmenés dans le contexte actuel d'inflation galopante qui affecte notamment les produits de première nécessité.

Les propositions faites actuellement par la DG sont d'augmenter seulement de 5 points l'ACF. Ce n'est pas avec cette aumône que la situation des agents va s'améliorer. C'est véritablement consternant et irrespectueux envers les personnels.

Que ce soit au niveau de la Fonction Publique, du Ministère ou de la DGFIP, Solidaires Finances Publiques revendique des augmentations substantielles de tous les éléments constitutifs de la fiche de paie. Ces revalorisations doivent être assurées par des abondements pérennes qui puissent prémunir les agents de l'érosion liée à l'inflation, et permettre de reconnaître à sa juste valeur leur engagement, leurs compétences et leur sens du service public.

L'annonce de l'attribution de la prime GMBI, **dont sont exclus 74 000 agents**, rajoute encore plus d'incompréhension et de mécontentement. Solidaires Finances Publiques rejette cette prime « one shot » qui s'apparente à une prime « galère ». Par l'attribution de cette prime différenciée, source d'injustice et de division, la DG n'a pas avancé dans la négociation et entend ainsi se dédouaner du fiasco GMBI qui a été source de dégradation du service public rendu aux usagers. L'ensemble des personnels sont et font la DGFIP au quotidien, une prime collective relative à l'activité au titre de l'année 2023 pour tous, aurait eu tout son sens.

Au niveau local :

**La communication est toujours aussi déplorable.** Les exemples ne manquent pas...

L'information du départ de notre directrice départementale n'est toujours pas clairement diffusée (Ulysse 66, mail aux agents seraient le minimum) Peut-être en serons-nous informés après son départ !

Il y a eu également le déménagement du service des Domaines, qui s'est installé au 1<sup>er</sup> étage de la Côte Vermeille en empiétant sur une partie des locaux du SIP Réart ; sauf que la Direction n'avait pas jugé bon d'en prévenir la responsable du SIP, ni même de la date de leur arrivée. Et cela est déclinable sur tous les sujets : travaux, déménagement, réformes...

Nous ne savons pas non plus, si vous avez eu un retour de la DG suite à notre courrier concernant l'absence depuis presque un an d'un médecin de prévention, et des alternatives possibles pour remédier à cette situation intolérable qui met en danger la santé de nos agents. Madame la Présidente, nous vous rappelons que préserver la santé physique et mentale des agents est de la responsabilité de la directrice de la DDFIP des Pyrénées-Orientales.

Nous n'avons toujours pas eu non plus de retour suite au dernier GT du 17 octobre dernier en vu de l'élaboration d'un protocole « canicule », espérons qu'il sera bouclé avant l'été prochain, d'autant plus que nous avons un sérieux désaccord sur la définition de la journée de travail continue.

**Bref la communication interne et le dialogue social sont totalement inexistants.**

Quant au **Règlement Intérieur**, tel que présenté à cette Formation Spécialisée de ce jour, il ne répond pas aux besoins des représentants du personnel des CSA et des formations spécialisées. Il est crucial de rappeler que ce RI sert de cadre non seulement pour les instances nationales, mais aussi pour les CSA et les FS des directions locales. Les élus du personnel qui s'investissent pleinement dans leurs fonctions attendent un cadre qui favorise un dialogue serein et constructif. Le RI doit traduire cet objectif.

Si ce RI devait être entériné en l'état lors du CSAL du 24 novembre prochain, sans tenir compte des amendements que les organisations syndicales viendront à formuler, la DDFIP des Pyrénées-Orientales adopterait de fait un règlement intérieur inférieur en droits à ceux adoptés au CSA Ministériel et à la FSSSCT Ministérielle.

***Ce ne serait pas acceptable !***

Pour en finir avec cette liminaire, Solidaires Finances Publiques 66 s'interroge fortement sur l'importance et la gravité prêtées par la Direction quant aux **droits d'alerte** déposés par les personnels de la DDFIP des Pyrénées-Orientales.

Si nous ne l'avions pas demandé, quand aurions-nous été destinataires de la synthèse des entretiens ? Pire, quand la Formation Spécialisée devant traiter du droit d'alerte de Céret aurait-elle été convoquée ?

Et quant au plan d'action proposé, il aura au moins le mérite d'apporter une solution au problème de la pénurie d'eau dans le Vallespir, tant les collègues de Céret vont verser de larmes en en prenant connaissance ! De rires nerveux ou de chagrin, le résultat sera le même ! Quant à votre crédibilité...

***Si Alexandre Dumas a dit : « Pour tous les maux, il y a deux remèdes : le temps et le silence. », votre application forcenée de cet adage trouvera systématiquement notre inaltérable combativité et soif de justice en face d'elle !***